



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2013-12**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 3 décembre 2013, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur la rue Claudette (lot 2 594 902).

Cette demande consiste à permettre l'agrandissement du bâtiment accessoire existant. L'agrandissement ne respecte pas les normes en vigueur au niveau de la superficie. Le *Règlement de zonage #2005-19*, à l'*article 57*, stipule qu'un bâtiment accessoire doit avoir une superficie maximale de 82.42 mètres carrés (80% de la superficie du bâtiment principal), cependant, la superficie proposé est de 124.81 mètres carrés.

Donc la dérogation portera sur une différence de 42.39 mètres carrés.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 3 décembre 2013.

Avis donné le 19 novembre 2013

Sylvie Gougeon, gma  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière